



Commune de
Murs

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'APT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 5 JUIN 2026

Membres en exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs
10	6	9	0

<u>Objet de la Délibération</u> Sénatoriales – Désignation d'un délégué et de trois suppléants – DÉLIBÉRATION N°2026-CM0506-02	L'an deux-mille-vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Murs, convoqués le 1^{er} juin de la même année, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, M. Alexandre BERGODAA. <u>Présents</u> : M. Alexandre BERGODAA, M. Raphaël JEAN, Mme Raymonde DE BRAUWER, M. Grégoire PITOT, Mme Françoise BERRY, M. Michel BLATGÉ, Mme Jessy EYCHENIÉ, Mme Céline PHILIPPON et Mme Émilie BERGODAA <u>Ne pouvant pas prendre part au vote</u> : M. Guy LOOP <u>Absents</u> : M. Roger SIGRIST <u>Secrétaire de séance</u> : Mme Jessy EYCHENIÉ
---	---

Les membres du Sénat sont renouvelables par moitié tous les 6 ans. À cet effet, les sénateurs sont répartis en deux séries. Le Vaucluse relève de la « série 2 » renouvelable en 2026.

Conformément aux dispositions de l'article 4 du décret n°2026-301 du 21 avril 2026, les conseils municipaux sont convoqués impérativement le vendredi 5 juin 2026 afin de désigner les délégués et leurs suppléants qui constitueront la liste électorale établie en vue de l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.



Par arrêté préfectoral en date du 19 mai 2026 joint à la présente, Monsieur le Préfet de Vaucluse a fixé les modes de scrutin et le nombre de délégués et des suppléants à désigner par commune.

Pour les communes de moins de 1000 habitants, les délégués et leurs suppléants sont élus au scrutin majoritaire à deux tours au sein du Conseil Municipal. Pour la commune de MURS, il convient de désigner un délégué et 3 suppléants.

Le Conseil Municipal doit procéder aux élections du délégué et des trois suppléants.

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire interministérielle n°INTP2611651C du 06 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu la circulaire préfectorale en date du 19 mai 2026 relative à l'élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé des deux membres du Conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin :

- Mme Raymonde DE BRAUWER
- Mme Françoise BERRY

Ainsi que des deux membres présents les plus jeunes :

- M. Raphaël JEAN
- Mme Émilie BERGODAA

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

La secrétaire désignée est Mme Jessy EYCHENIÉ.

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection d'un délégué et de trois suppléants du conseil municipal en vue des élections sénatoriales.

Il rappelle également qu'en application des articles L.288 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

b) Élection du délégué

Les candidatures enregistrées sont les suivantes :

- M. Alexandre BERGODAA

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

M. Alexandre BERGODAA a obtenu : 9 voix

M. Alexandre BERGODAA ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.



c) Élection des suppléants

Les candidatures enregistrées sont les suivantes :

- M. Raphaël JEAN
- Mme Raymonde DE BRAUWER
- M. Grégoire PITOT

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- nombre de suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

M. Raphaël JEAN a obtenu : 9 voix

Mme Raymonde DE BRAUWER a obtenu : 9 voix

M. Grégoire PITOT a obtenu : 9 voix

M. Raphaël JEAN, Mme Raymonde DE BRAUWER et M. Grégoire PITOT ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

la Secrétaire de Séance

Jessy EYCHENIÉ

le Maire

Alexandre BERGODAA

